



Extrait du registre des délibérations
Comité syndical : SIMA COISE

REÇU LE

Séance du : 20 septembre 2011
Compte rendu affiché le : 26 septembre 2011
Date de la convocation : 29 août 2011

26 SEP. 2011

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTBRISON

Nombre de délégués : 33
En exercice : 33
Présents : 22
Votants : 26

Nombre de délégués concernés : 33
En exercice : 33
Présents : 22
Votants : 26

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Boudier JP, Philippon B, Vocanson E.
CCFL : Mrs Berthet C (2) , Rousset L, Seon M, Vincent Georges (2), Mme Grange M (2)
CCHL : Mrs Bruyas J.Marc, , Lhopital J.Louis, Moralès Philippe, Villard P.
SEM : Thizy Gilles (2), Mme Larue M. Françoise
Autres communes: Mrs Reynard R, Bouchut O, Villemagne G, Laval D, Bruyas B, Pallandre A,
Mme Didier G.

Secrétaire de séance : Georges Vincent

Excusés : Mrs Besset C, Gros Richard, Louat R, Chambonnet M, Lornage F, Bruyère C, Gonon P,
Bruyas J. François, Berne Marcel, Guyot P, Barcet A.

N° 317 : Avenant à la convention avec la CCPSG pour les missions administratives

Monsieur le Président rappelle que lors de la création du SIMA Coise en 2005, étant donné la proximité des deux structures, SIMA et CCPSG, cette dernière assure pour le compte du SIMA la partie suivi du personnel et comptabilité.

Depuis le mois de mars, le SIMA a recruté sous statut contractuel pour trois ans, Isabelle Godorecci en tant qu'assistante administrative,. Cette dernière a progressivement repris toutes les missions qui étaient confiées à la CCPSG et il a été fait l'acquisition de deux logiciels paye et comptabilité.

Aujourd'hui, les termes de la convention qui a été signée avec la CCPSG ne sont plus respectés et il est nécessaire de les modifier pour maintenir un partenariat pour des missions ponctuelles qui permettront d'avoir un appui des services de la CCPSG pour la réalisation des budgets annuels et pour des services occasionnels en cas d'absence de l'assistante administrative.

Monsieur le Président propose de réaliser un avenant à la convention existante.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à signer l'avenant 2 à la convention existante.

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier

Le 20 septembre 2011

Le Président
Jean Yves Charbonnier